



Arrêté municipal n° 2025_010 Autorisation d'utilisation du Domaine Public

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant la demande en date 11 mars 2025 par laquelle l'entreprise Europlatre sise Plaine Saint Martin – 81700 PUYLAURENS demande l'autorisation d'occuper le domaine public afin de déposer un échafaudage roulant sur les places de parking situées devant le n°16 de Grand Rue du 19 mars au 04 avril 2025 pour permettre les travaux de peinture sur la rambarde du balcon.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise EUROPLATRE est autorisée à occuper le domaine public n°16 Grand Rue, 81570 VIELMUR SUR AGOUT sur les deux places de stationnement devant l'habitation.

Article 2 : La présente autorisation est accordée du 19 mars au 04 avril 2025.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût

Le 12 mars 2025



Le Maire,

Catherine Rabou